



Gingins, le 11 décembre 2025

CONSEIL COMMUNAL  
1276 GINGINS

Extrait des décisions du Conseil communal de Gingins

Séance du 11 décembre 2025

Présidence : Cédric Gorgerat

Conseillers excusés : 6  
Conseiller démissionnaire : 1  
Majorité absolue : 17

Dans sa séance du 11 décembre 2025, le Conseil communal de Gingins a pris les décisions suivantes :

#### **Liquidation de la dette Télé-Dôle SA**

Le Conseil communal a nommé la commission chargée de l'étude du préavis N° 59/2025 composée de M. Pierre Schaller, Mme Fabienne Ruch, M. Serge Bally, M. Christophe Chevalier et M. André Strebel

#### **Adaptation des indemnités de la Municipalité pour la législature 2026-2031**

Vu le préavis municipal N° 60/2025 et après avoir entendu les conclusions des rapports des commissions ad hoc et des finances,

L'amendement « retirer des paragraphes 2 à 4 du point 3 (méthodes et base de calcul), soit les précisions sur le taux horaire suivantes : Ce taux ne pourra en aucun cas être inférieur à celui en vigueur pour les conseillers communaux. En cas d'augmentation décidée par le Bureau du Conseil, le taux applicable à la Municipalité sera automatiquement adapté dans la même mesure et à la même date. En cas de diminution du taux des conseillers communaux, le taux applicable à la Municipalité restera inchangé, sauf décision contraire prise par la Municipalité et soumise, le cas échéant, à l'approbation du Conseil communal » a été approuvé avec 30 OUI, 2 abstentions

Le préavis N°60/2025 amendé a été approuvé à l'unanimité

#### **Budget 2026**

Vu le préavis municipal N°61/2025 et après avoir entendu les conclusions du rapport de la commission des finances,

Le Préavis est approuvé par 22 OUI, 1 NON et 9 abstentions

## Révision du Plan d'Affectation Communal (PACom) : demande de crédit supplémentaire

Le Conseil communal a nommé la commission chargée de l'étude du préavis N° 62/2025 composée de M. Michel Zryd, M. Valery Babey, Mme Jessica Simhon, M. Pierre-Yves Revaz et M. Jérôme Gremy

## Indemnités du Conseil Communal pour la législature 2026-2031

Le Conseil communal a nommé la commission chargée de l'étude du préavis du bureau du Conseil Communal N° 1/2025 composée de M. Johnny Bühler, M. Sylvain Liaudat, M. Alexandre Mestral Mme Nancy Induni et M Daniel Zryd

### Prochaine séance du Conseil communal Le mercredi 25 février 2025 à 20h15

Pour extrait conforme

Le Président

La Secrétaire



Cédric Gorgerat

Florence Roiné

"Le référendum\* doit être annoncée par écrit à la Municipalité dans un délai de dix jours (art. 110 al. 1 LEDP). Si la demande de référendum satisfait aux exigences, la municipalité prendra formellement acte de son dépôt, autorisera la récolte des signatures, scellera la liste et informera le comité du nombre minimum de signatures requis; le titre et le texte de la demande de référendum seront affichés au pilier public (art. 110 al.3 LEDP). Le délai de récolte des signatures sera de 30 jours dès l'affichage de l'autorisation de récolte des signatures prévu à l'art 110 al.3 LEDP(art. 110a al.1 LEDP). Enfin, si le délai référendaire court durant les jours de Noël, de Nouvel An ou de Pâques, il sera prolongé de 5 jours. Si ce délai court pendant la période allant du 15 juillet au 15 août, il sera prolongé de 10 jours (art.110a al. 1et 105 1bis et 1ter par analogie)"